

Une nouvelle instance en Wallonie picarde !



Renforcer les articulations et les synergies en matière d'enseignement, de formation et d'emploi sur un territoire donné ; tels sont les objectifs d'un bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (EFE).

Initiative de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française inscrite en 2014 dans un accord de coopération, ces bassins sont au nombre de 10 sur le territoire wallon et bruxellois et chacun d'eux est piloté par une Instance.

Un nouveau dispositif

L'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi de Wallonie picarde, installée le 02 mars 2015 et présidée par Monsieur Philippe Delfosse, réunit des représentants de l'enseignement, de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'insertion socioprofessionnelle et des partenaires sociaux.

Jouant le rôle de plate-forme de concertation et d'animation, ce dispositif vise à favoriser une dynamique de partenariat entre ces différents acteurs, d'une part, en développant des projets conjoints dans des pôles de synergies et, d'autre part, en recherchant une cohérence optimale entre l'offre de formation et d'enseignement et les besoins socio-économiques du territoire.

L'instance Bassin se compose de deux Chambres :

- **La Chambre Emploi – Formation** (ou CEF), présidée par Madame Isabelle Barez, exerce les compétences des ex-Comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation c.à.d. émettre des avis, recommandations ou propositions concernant l'emploi et la formation.
- **La Chambre Enseignement** (ou IPIEQ¹), présidée par Monsieur Philippe Decaestecker, est un lieu d'information et de délibération entre les réseaux d'enseignement, les syndicats de l'enseignement et les représentants du monde socio-économique. Elle a pour mission de travailler au redéploiement de l'offre d'enseignement qualifiant par l'octroi d'incitants aux établissements scolaires et de développer des projets favorisant la promotion de l'enseignement technique et professionnel.

Des projets : nouveauté et continuité !

Mission Exploration Entreprise, Génération Outils, Découverte des Métiers en Entreprises, Destination Métiers ; Métiers 3D, ... autant de projets qui ont permis aux deux Chambres de Wallonie picarde de collaborer depuis 2010.

La nouvelle dynamique mise en place par l'Instance Bassin EFE va intensifier cette coopération mais offre aussi l'opportunité de développer de nouvelles actions comme celle menée le 17 mars dernier sur la thématique de l'orientation et projets des jeunes.

Et ce nouvel élan ne se cantonne pas à ce seul cadre, la nouvelle Instance souhaite susciter la participation de l'ensemble des acteurs locaux à ce nouveau dispositif à l'image de ce qui se réalise dans son projet « Synergies Tous acteurs pour l'emploi ! »

¹ Instance de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant.

L'Instance Bassin EFE à la loupe

Bases juridiques

- **Accord de coopération conclu le 20 mars 2014** entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant. — Formation - Emploi.
- Décret du Gouvernement wallon portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 20 mars 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi. (24/04/2014 – MB 26/04/2014)
- Décret du Gouvernement de la Communauté française portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 20 mars 2014 entre la Communauté française et la Région wallonne et la Commission communautaire française, relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant – Formation Emploi (11/04/2014 – MB 28/08/2014)

Composition

L'IBEFE se compose **d'un Président**, et de 3 groupes de 8 membres :

- **8 représentants des partenaires sociaux,**
- **8 représentants des opérateurs de formation, d'insertion et d'emploi** : 4 Forem, 2 CISP (ex-EFT ou ex-OISP), 2 IFAPME ;
- **8 représentants de l'enseignement** : 2 AGE (Administration générale de l'Enseignement), 4 enseignement technique et professionnel, 2 enseignement de promotion sociale).

Ces membres ont été nommés **pour une période de 3 ans renouvelable**, par l'arrêté du Gouvernement wallon du 15/01/2015 (M.B. du 26/01/2015 Ed. 2).

Des invités avec voix consultative participent aux séances (MIRE-BW, CPAS, ALPHA, AWIPH, Centres PMS, Enseignement spécialisé), ainsi qu'un expert scientifique et méthodologique de l'IWEPS, et tout expert nécessaire.

L'IBEFE a désigné un Vice-président dans chaque groupe. Le Président et les **3 Vice-présidents** constituent le Bureau.

Missions

L'IBEFE a, d'une part, un rôle local d'interface et de **concertation** et, d'autre part, un rôle **d'appui au pilotage** de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle.

Ce pilotage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle est exercé par les institutions dans le respect de leurs prérogatives.

Comment apporter un appui au pilotage ?

- En favorisant la mise en cohérence des offres de formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant, avec les besoins sociaux économiques et avec l'offre existante.
- En soutenant le développement de politiques croisées mises en œuvre conjointement par la Région wallonne, la FWB et la COCOF.
- Par appui au pilotage, on entend un appui aux décisions politiques et aux décisions des opérateurs, comme d'une série d'instances intermédiaires.

Quel sont les opérateurs concernés ?

L'enseignement technique et professionnel (ordinaire, spécialisé, de plein exercice et en alternance), l'enseignement de promotion sociale, l'IFAPME, le FOREM, les CISP.

L'Instance Bassin EFE a plus précisément **7 missions** :

1. Maintenir le **dialogue et concertation**
2. Recueillir, synthétiser, croiser des **analyses**, des études et travaux existants, et réaliser le rapport analytique et prospectif selon une méthodologie commune (APPUI ANALYTIQUE)
3. Etablir une liste de **thématiques communes** et la diffuser
Les thématiques communes se définissent par rapport à une filière professionnelle ou un métier (profil-métier du SFMQ). Il s'agit d'un ensemble d'orientations visant à favoriser le développement de l'offre de formation professionnelle ou d'enseignement qualifiant. Ces orientations préciseront les besoins en termes d'offre d'enseignement qualifiant et de formation, d'infrastructures, d'équipements, de places de stage ou d'alternance, ... , en mentionnant si nécessaire une localisation
4. Transmettre des **informations**, rendre des **avis**, formuler des **orientations** (APPUI PROGRAMMATIQUE)
L'appui programmatique est une aide à l'orientation et à l'adaptation de nouvelles offres aux besoins socio-économiques du bassin. Les thématiques communes vont servir aux opérateurs pour analyser les programmations de nouvelles offres et pour justifier/motiver la création d'offres non reprises dans cette liste de thématiques commune
5. Développer des **pôles de synergies** (APPUI OPERATIONNEL)
6. Intégrer le fonctionnement des chambres existantes.
7. Intégrer le fonctionnement des chambres des chambres à venir.

Assemblée des Instance BEFE

Une assemblée des IBEFE est également prévue pour assurer la cohérence des travaux entre les 10 IBEFE. Elle est organisée conjointement par le Conseil économique et social wallon (CESW) et le Conseil économique et social de la Région Bruxelles-Capitale.

Les 10 Présidents des IBEFE y siègent ainsi que 4 représentants des partenaires sociaux (2 francophones bruxellois, et 2 wallons) et un représentant de chaque Ministre compétent. La présidence de l'assemblée est assurée alternativement par un représentant des partenaires sociaux wallons et par un représentant des partenaires sociaux bruxellois.

Cette assemblée coordonne le fonctionnement des Instances bassin et assure l'échange de bonnes pratiques ainsi que la recherche de cohérence et de transversalité dans la mise en œuvre des missions.

Elle veille ainsi notamment à la cohérence des décisions des différentes Instances bassin et à leur impact sur les zones situées à la limite de différents bassins EFE.

L'assemblée des Instances bassin peut également interpeller les Gouvernements et Collège sur toute question relative au fonctionnement et aux missions de ces Instances.

La Chambre Emploi – Formation à la loupe

La Chambre Emploi – Formation exerce les compétences de l'ex-Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation (via l'article 16 de l'accord de coopération) c.à.d. émettre des avis, recommandations ou propositions concernant l'emploi et la formation

Composition

La Chambre Emploi – Formation se compose de :

- 8 représentants des **partenaires sociaux** effectifs et 8 suppléants ;
- un représentant du **Forem** et un suppléant,
- un représentant de **l'IFAPME** et un suppléant.

La CEF compte aussi des membres observateurs à savoir :

- un représentant par **intercommunale** de développement économique du territoire à savoir un pour **IEG** et un pour **IDETA**
- un représentant du **service Public de Wallonie**, département formation professionnelle et Emploi.
- un représentant des CISP.

Ces membres ont été nommés pour une **période de 3 ans renouvelable**.

Missions

La CEF exerce les missions telles que prévues dans le décret du 10 mai 2012 de l'officier wallon de formation professionnelle et de l'emploi, à savoir :

- Réunir les tiers de son ressort territorial intervenant dans la mise en œuvre des politiques d'emploi et de la formation afin d'**identifier** ensemble **les thématiques d'intervention prioritaires** pour la sous-région au regard des données et analyses disponibles sur le marché du travail ;
- Initier et animer des **plateformes de concertation** afin de susciter des actions sur ces thématiques d'intervention estimées prioritaires et sur celles décidées par le Gouvernement pour l'ensemble de la Région wallonne ;
- Emettre un **avis sur les agréments** pour lesquels son avis est rendu obligatoire par ou en vertu d'une disposition décrétole ;
- Emettre des **recommandations** ou **propositions** sur l'adéquation entre des politiques d'emploi et de formation au niveau de ce ressort territorial et les besoins socio-économiques de ce même territoire, en particulier dans le cadre du plan d'actions annuel de l'Office, du Plan local intégré et concerté des Mire et des politiques visant à réguler l'offre au niveau de la sous-région.

La Chambre Enseignement (IPIEQ) à la loupe

La Chambre Enseignement correspond à l'Instance de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant (ou IPIEQ).

Base juridique

Décret relatif à la création d'instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ) et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial

Composition

La Chambre Enseignement est composée :

- de six **représentants de l'enseignement qualifiant** :
 - de quatre représentants de chacun des conseils de zone.
 - d'un représentant de chaque comité de concertation.
- de cinq membres de la **Chambre subrégionale de l'emploi et de la formation**, dont la Présidence et deux représentants des employeurs et deux représentants des travailleurs;
- d'un représentant du **FOREM** ;
- d'un représentant de la **Direction générale de l'Enseignement obligatoire**;
- de cinq représentants des **syndicats de l'enseignement**.

Elle désigne son **président** parmi les représentants de l'enseignement qualifiant. **Deux vice-présidents** sont également désignés: l'un parmi les représentants de l'enseignement qualifiant, l'autre parmi les cinq membres, selon le cas de la chambre subrégionale de l'emploi et de la formation. La durée du **mandat** est **d'un an**. L'alternance entre les caractères est assurée pour la désignation du président et du premier vice-président.

L'Instance de pilotage associe également à ses travaux un (des) représentant(s) de l'enseignement spécialisé, de l'enseignement de promotion sociale, du Conseil zonal de l'alternance, du Conseil zonal des CPMS, de l'IFAPME.

Missions

La Chambre Enseignement est un lieu **d'information** et de **délibération** entre les réseaux d'enseignement, les syndicats de l'enseignement et les représentants du monde socio-économique. Elle a pour mission de travailler au redéploiement de l'offre d'enseignement qualifiant par l'octroi d'incitants aux établissements scolaires et de développer des projets favorisant la promotion de l'enseignement technique et professionnel.

- Les **échanges** de cette Chambre sont éclairés par les apports de l'Instance Bassin EFE, en particulier par la liste des thématiques communes du bassin, et la structure actuelle de l'offre dans la zone.
- La CE élabore un **plan de redéploiement** de l'offre d'enseignement technique de qualification et professionnel. Ce plan comprend :
 - une liste des options pour lesquelles des projets de fermeture et/ou de création et/ou de maintien sont prévus au cours des 4 années scolaires suivantes;
 - une liste des incitants octroyés aux établissements scolaires pour mettre ces projets en œuvre ;
 - les éventuelles actions collectives en soutien des projets développés dans le plan
- La CE peut également initier ou participer à des **projets** qui favorisent, en interréseaux, la **promotion de l'enseignement technique et professionnel**